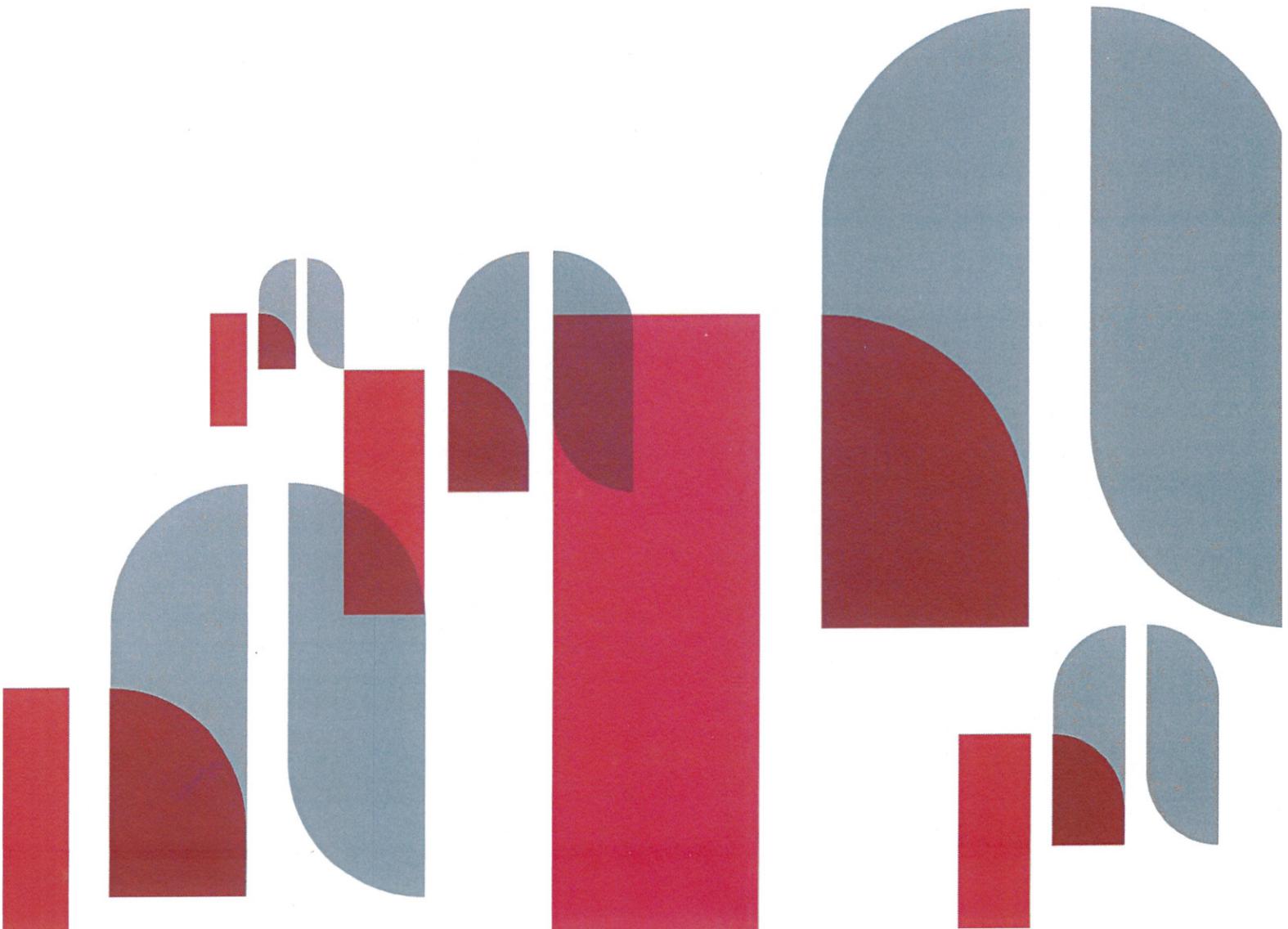


RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOHELAGA-MAISONNEUVE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020



RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOHELAGA-MAISONNEUVE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Annexe - Apports généraux	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Roland Naccache et Associés (États-Unis)
8200 Boul. Décarie, Bureau 190
Montréal (Québec) H4P 2P5
Téléphone : 514.933.9882
Sans-frais : 866.933.8611
Télécopieur : 514.933.1142
www.rolandnaccache.ca



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 12 mars 2021

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	37 055	96 852
Comptes Avantage entreprise	486 773	334 624
Subventions à recevoir	2 325	2 325
Comptes à recevoir d'un organisme apparenté - note 6	45 000	-
Sommes à recevoir de l'État	4 188	4 941
Frais payés d'avance	935	-
	576 276	438 742
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	11 614	4 379
Dû à un organisme apparenté - note 6	100 000	45 000
Salaires et vacances à payer	23 965	14 185
Apports reportés - note 3	128 918	119 220
	264 497	182 784
ACTIF NET		
AFFECTATIONS INTERNES - note 4	265 000	215 000
NON AFFECTÉ	46 779	40 958
	311 779	255 958
	576 276	438 742

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Marc Lamontagne
JEAN-MARC LAMONTAGNE, administrateur (trice)

Berwatches
Berwatches, administrateur (trice)
Présidente CA

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020		2019	
	Affectations internes	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	215 000	40 958	255 958	251 309
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(60 000)	115 821	55 821	4 649
Affectations internes - note 4	110 000	(110 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	265 000	46 779	311 779	255 958

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOHELAGA-MAISONNEUVE

**RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Subventions gouvernementales		
Subventions salariales - Emploi Été Étudiants	28 949	14 050
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine - Halte-garderie	41 643	41 520
PSOC	81 472	37 807
Fonds aide d'urgence		
Centraide	52 500	-
MSSS	34 900	-
Mercier-Ouest Quartier en santé	4 530	-
	<u>243 994</u>	<u>93 377</u>
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale -		
PSIPPE - Rosemont	20 234	18 057
PSIPPE - Hochelaga-Maisonneuve	22 742	34 271
PSIPPE - Mercier ouest	15 889	13 806
Arrondissement MHM - Programme Politique de l'Enfant	-	11 625
Ville de Montréal - Politique de l'enfant	59 705	42 037
Ville de Montréal - Programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	22 256	16 650
Avenir d'Enfant	5 000	19 142
Subvention du loyer-Fabrique de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge- note 5	6 250	15 000
Fonds aide d'urgence - Arrondissement MHM	10 624	-
	<u>406 694</u>	<u>263 965</u>
Apports		
Apports généraux - Annexe	171 705	159 087
Apports des Sœurs de la Providence	50 000	50 000
Apports des Sœurs Franciscaines	50 000	55 000
Apports de la Fondation JA DeSève	35 000	35 000
Apports de la Mission d'inclusion	10 000	15 000
	<u>316 705</u>	<u>314 087</u>
Contribution des frais de fonctionnement d'un organisme apparenté - note 6	45 000	-
	<u>768 399</u>	<u>578 052</u>

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	426 090	404 875
Programme d'aide d'urgence	70 737	-
Honoraires professionnels et évaluation des services	14 534	32 629
Loyer - note 5	24 350	24 000
Développement, activités et communication	7 079	7 313
Alimentation	10 010	8 971
Autofinancement	10 560	312
Équipement, jeux et aménagement	20 976	19 452
Activités pédagogiques	5 971	6 491
Projet artistique Molinari	-	2 627
Frais de bureau	5 493	7 286
Formation	6 176	1 968
Télécommunications	4 733	4 580
Assurances	4 094	3 753
Frais de déplacements	1 229	2 781
Cotisations	420	390
Intérêts et divers	126	975
Don à un organisme apparenté - note 6	100 000	45 000
	712 578	573 403
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 821	4 649

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

**FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	55 821	4 649
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	-	28 911
Comptes à recevoir d'un organisme apparenté	(45 000)	-
Sommes à recevoir de l'État	753	(1 141)
Frais payés d'avance	(935)	-
Fournisseurs et frais courus	7 235	(3 204)
Dû à un organisme apparenté	55 000	(30 000)
Salaires et vacances à payer	9 780	(1 797)
Apports reportés	9 698	23 836
	<u>36 531</u>	<u>16 605</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	92 352	21 254
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	92 352	21 254
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	431 476	410 222
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	523 828	431 476
Représentée par:		
Encaisse	37 055	96 852
Comptes Avantage entreprise	486 773	334 624
	<u>523 828</u>	<u>431 476</u>

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Répit Providence, Maison Hochelaga- Maisonneuve est un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu sous le matricule 114481719, le 28 juin 1995.

Les objets pour lesquels l'organisme est constitué sont les suivants:

- (a) offrir aux enfants un répit afin de i) soutenir le développement de l'enfant, ii) préserver le lien parent-enfant ainsi que les liens au sein de la famille de l'enfant, iii) prévenir le placement de l'enfant à l'extérieur de sa famille, iv) sensibiliser à la notion de responsabilité parentale;
- (b) établir et organiser un lieu physique pour accueillir et héberger particulièrement des enfants de 0-5 ans et leur fratrie jusqu'à douze (12) ans, et ce, en accord avec la famille de ces enfants;
- (c) par les répits, développer des moyens pour préserver des liens familiaux importants pour le développement des enfants;
- (d) organiser des activités et offrir des services pertinents aux usagers en relation avec les buts poursuivis par la Corporation;
- (e) s'associer et collaborer avec les membres et partenaires du réseau de services de santé et des services sociaux et de l'éducation pour répondre aux objectifs de la Corporation;
- (f) regrouper des bénévoles et des professionnels qui s'intéressent à la question du mieux-être des enfants et des familles;
- (g) établir des ressources et partenariats entre institutions afin d'assister dans la vie familiale des enfants;
- (h) se procurer aux mentionnées ci-dessus des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques et recevoir des dons, legs, autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions: organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables;

les objets ci-dessus ne permettent pas à la personne morale d'exercer des activités propres à la mission d'un centre exploité par un établissement visé par la Loi sur les services de santé et des services sociaux. (L.R.Q., ç. S4-4.2).

Les objets de la Corporation ne lui permettent pas de se livrer sur le territoire du Québec à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi sauf que la Corporation peut avoir recours à des professionnels.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent le recouvrement des subventions à recevoir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de dons sont constatés lorsqu'ils sont encaissés et que les activités - bénéfiques ont lieu.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. Toutefois, il arrive souvent que ces apports ne soient pas comptabilisés en raison de problèmes d'enregistrement et d'évaluation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus, du dû à la Fondation Répit Providence et des salaires et vacances à payer.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective. En date de fin d'exercice, les immobilisations sont complètement amorties.

3 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice, considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 déc. 2019	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde 31 déc. 2020
	\$	\$	\$	\$
Ministère de la Famille - halte garderie	24 265	45 256	41 643	27 878
PSIPPE Rosemont	5 000	18 804	20 234	3 570
PSIPPE Hochelaga-Maisonneuve	8 750	14 242	21 192	1 800
PSIPPE Mercier-ouest	-	18 101	15 888	2 213
Ville de Montréal - Politique d'enfant	10 705	71 200	54 705	27 200
Ville de Montréal - Action nutrition jeunes et parents	3 000	19 256	22 256	-
Mission d'inclusion	10 000	10 000	10 000	10 000
Fondation Jeanne Esther	-	19 800	13 660	6 140
Dons fondations	-	30 500	-	30 500
Dons sociétés	-	19 617	-	19 617
Sœurs Franciscaines	55 000	-	55 000	-
Fondation Jeunesse-Vie	2 500	-	2 500	-
	119 220	266 776	257 078	128 918

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

4 AFFECTATIONS INTERNES

Le Conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futurs prévues par l'organisme.

	Solde 31 déc. 2019	Affectation durant l'exercice	Annulation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 31 déc. 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Amélioration locative	15 000	-	-	15 000	-
Action pour la nutrition et soutien alimentaire	-	25 000	-	-	25 000
Aménagement extérieur	-	15 000	-	-	15 000
Camps familiaux 2020-2021	20 000	15 000	-	-	35 000
Entretien bâtiment	-	30 000	-	-	30 000
Projet de développement des compétences parentales	-	55 000	-	-	55 000
Renouvellement du parc informatique	15 000	-	-	15 000	-
Réserve pour développer du répit 6-12 ans	70 000	-	25 000	-	45 000
Réserve pour la pérennité	50 000	-	50 000	-	-
Réserve pour les services aux enfants	30 000	30 000	-	30 000	30 000
Sommet prévention (mini-congrès)	15 000	-	15 000	-	-
Sommet prévention négligence infantile	-	30 000	-	-	30 000
	215 000	200 000	90 000	60 000	265 000

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

5 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un local en vertu d'un bail débutant le 1er juin 2015 et se terminant le 30 juin 2020 pour une somme totale de 120 000 \$. Le locateur a accordé une réduction mensuelle de paiement du loyer de 1 250 \$, pour une subvention totale de 75 000 \$, afin d'aider l'organisme à compléter des dépenses d'entretien et rénovations des nouveaux locaux. Le bail a été renouvelé pour la première fois débutant le 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 pour une somme annuelle de 24 600 \$. Les loyers minimums futurs pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	24 600
2022	24 600
2023	24 600
2024	24 600
2025	10 250

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

6 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Répit Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve et la Fondation Répit Providence sont des organismes apparentés parce que la mission principale de la Fondation est de soutenir Répit Providence dans sa mission et ses activités.

Voici les opérations entre apparentés de l'exercice :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Contribution des frais de fonctionnement	45 000	-
Charges		
Don à un organisme apparenté	100 000	45 000
Compte à recevoir d'un organisme apparenté	45 000	-
Dû à un organisme apparenté	100 000	45 000

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

7 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et frais courus, son dû la Fondation Répit Providence et les salaires et vacances à payer. En date de fin d'exercice, Les crédateurs sont remboursés dans une cours délai. Le risque associé à ces crédateurs est alors minime.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir et aux sommes à recevoir de l'état. Les subventions proviennent d'organismes reconnus et font l'objet d'ententes.

RÉPIT PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

ANNEXE - APPORTS GÉNÉRAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	\$	\$
APPORTS GÉNÉRAUX		
Dons des fondations		
Communautés religieuses	19 300	49 300
D'Amours	50 000	-
Enfant Miracle CIBC	-	10 000
Fédération Médecin Spécialiste	38 073	19 036
Jacques Francoeur	6 186	1 641
Jeanne Esther	13 660	16 000
Jeunesse-vie	2 500	7 500
St-Germain	-	3 500
Yvan Morin	20 000	10 000
Dons de particuliers	3 770	5 133
Dons de sociétés	13 200	15 668
Divers	5 016	21 309
	171 705	159 087